



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Supermarchés

Question écrite n° 45801

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences redoutables pour l'emploi du développement de l'auto-enregistrement des codes barres dans les grandes surfaces. Dans une précédente réponse à la question no 15284, publiée au Journal officiel du 29 août 1994, le développement de ce procédé n'était pas pris à sa juste mesure. Le ministre indiquait en effet que « le procédé dit de self-scanning dans les grandes surfaces, utilise jusqu'à présent à titre expérimental dans un seul magasin, est à l'heure actuelle très minoritaire et n'a donc aucune incidence négative sur le niveau des emplois de caissières ». Aujourd'hui, le magazine Le Point (no 1260 du 9 novembre 1996) révèle pourtant que, désormais, « ce procédé est mis en œuvre au Monoprix de Neuilly-sur-Marne... L'enseigne compte équiper une dizaine de magasins... puisque cela permet de supprimer des emplois de caissières et, donc, réduit les coûts ». Par ailleurs, « un distributeur alimentaire devrait aussi adopter ce système, tandis que Leclerc testera une autre version fin 1996 ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, face au développement prévisible de cette technique dévastatrice en terme d'emplois, de sécurité et de convivialité, il entend prendre des mesures visant à préserver les emplois existants.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45801

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6261